

**Procès-verbal
du 18 juillet 2023
à 18 h 30 en Salle du Conseil Municipal**

Le dix-huit juillet deux mille vingt-trois le conseil municipal de la commune d'Etoile-sur-Rhône, dûment convoqué en date du 11 juillet 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHAZAL, Le Maire

PRESENTS (23) : Françoise CHAZAL, Yoann DURIF, Florence CHAREYRON, Yves PERNOT, Carine COURTIAL, Anne-Marie DUBOIS, Daniel IMBERT, Odile MOURIER, Christian SALENDRES, Pierric PAUL, Marie-Claire FAURE, Christian BERNARD, Nathalie DUCROS, Françoise DELAMONTAGNE, Fabrice GIRAUDEAU, Valérie LECLERE, Christine JARGEAT, Anne KLEINHENY, Adrien CHAPIGNAC, Ghislaine MONNA, Marcel DATIN, Céline ROBIN, Pascaline SORET.

Absents ayant donné pouvoir (5) : Christophe LAVIGNE À Françoise CHAZAL, Christiane PERALDE À Anne-Marie DUBOIS, Jean-Christophe CHASTANG À Carine COURTIAL, Isabelle LEO À Christian BERNARD, Emilien TERRAS À Christine JARGEAT.

Absents (1) : Alexandre LAPICOTIERE.

Mme Anne-Marie DUBOIS est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 27 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

DEL-2023-047 AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE, DE RÉHABILITATION, DE REAMENAGEMENT ET D'EXTENSION DE L'ESPACE POLYVALENT

Rapporteur : Florence CHAREYRON

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés collectivités locales,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L2213-6,

Exposé :

Pour mener à bien le projet de rénovation énergétique, de réhabilitation, de réaménagement et d'extension de l'espace polyvalent, une consultation a été lancée le 20 avril 2023 selon la procédure avec négociation en application des articles L. 2124-3, R. 2124-3 3° et R.2172-2 1° et R. 2161-12 à R. 2161-20 du code de la commande publique.

Cette procédure se déroule en quatre étapes : classement des candidatures, réception des offres initiales, négociations, réception des offres finales

La date limite de dépôt des candidatures était fixée au 23 mai 2023. 6 candidatures ont été reçues et déclarées admises.

Après analyse de ces candidatures, la Commission d'Appels d'offres réunie le 12 juin 2023 a admis 3 candidats à déposer une offre financière initiale.

Il s'agit de :

BET JACQUES LAPLACE 95 route d'Ourches 26120 UPIE

ENERTECH SCOP 65 les Balcons de l'Amourier 26160 PONT DE BARRET

KYPSELI Architectes 40 rue Louis Barthou 26000 VALENCE

La date limite de dépôt de l'offre initiale était fixée au 7 juillet 2023 à 12 heures, et la CAO s'est réunie le 10 juillet 2023 pour la présentation de l'analyse des offres financières.

Les candidats ont été auditionnés par la commission d'appels d'offres en date du 12 juillet 2023 pour négociation.

Enfin, en date du 17 juillet 2023, la CAO a pris connaissance du rapport d'analyse final technique et financier, et a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'attributaire proposé.

Le conseil municipal est invité à autoriser le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre, avec le GROUPEMENT retenu par la CAO, sur la base suivante :

- Enveloppe maxi prévisionnelle des travaux : 1 950 000 € HT
- Taux de rémunération global : 10.15%

Vu les pièces du marché de maîtrise d'œuvre établi après négociation et figurant en annexe de la présente délibération,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'offres en date du 17 juillet 2023 proposant d'attribuer le marché au lauréat choisi dans le cadre de la procédure décrite ci-dessus,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'AUTORISER** Le Maire à signer le marché avec le groupement B.E.T Jacques LAPLACE, ayant son siège 95 route d'Ourches, 26120 UPIE.

Le montant prévisionnel du marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 198 000€ HT se décomposant de la façon suivante :

- taux de rémunération global de **10.15%** X enveloppe maxi prévisionnelle HT de travaux de **1 950 000€**

- **D'AUTORISER** le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre, solliciter toutes les autorisations et signer tous les actes et documents de toute nature nécessaire à la réalisation du projet de rénovation énergétique, de réhabilitation, de réaménagement et d'extension de l'espace polyvalent.

Madame CHAREYRON interroge l'assemblée pour savoir s'il y a des questions.

Madame MONNA répond qu'il n'y a pas de question mais qu'avant de voter la délibération elle souhaite faire une remarque. Elle informe qu'elle a appris par une délibération de Valence Romans Agglo que le centre culturel des Clévos allait être repris par la commune.

Elle fait part de son étonnement car cette information aurait dû être délivrée aux membres de l'opposition par la majorité sachant que Madame le Maire en est la Présidente.

La délibération de l'agglo a été votée le 28 juin, en date du 27 juin se tenait un conseil à Etoile, elle ne comprend pas pourquoi l'information n'a pas été communiquée à ce moment.

Madame CHAZAL répond que cette remarque lui rappelle la situation dans laquelle elle se trouvait quand elle faisait partie de l'opposition. A cette époque, elle déplorait elle aussi le manque d'informations et trouvait cela frustrant. Elle ajoute qu'elle ne souhaitait pas communiquer à ce sujet avant que Valence Romans Agglo n'ait délibéré.

Madame MONNA ajoute que ce n'est pas un cas isolé. Il en a été de même pour connaître l'attributaire du marché restauration scolaire. Des réunions ont été organisées pour les containers enterrés sans qu'elle en soit informée. Elle rappelle à Madame le Maire et Monsieur DURIF, leur conversation récente lorsqu'elle a dirigé vers eux, un riverain qui l'avait interpellée à ce sujet. Madame MONNA rappelle qu'elle leur avait communiqué son souhait de participer à toutes les éventuelles réunions. Elle déclare que depuis le début du mandat les membres de l'opposition œuvrent pour l'intérêt général et c'est pour cela qu'ils ne s'opposent que rarement aux décisions prises en conseil municipal. Les membres s'investissent en commission finances, urbanisme.

■ Mais ce manque d'information n'est pas possible à envisager pour continuer de travailler en
■ bonne intelligence.

■ Madame le Maire répond que pour le marché restauration scolaire, la commune ne pouvait
■ pas communiquer le nom de l'attributaire avant l'attribution du marché. C'est la loi et la
■ personne en charge du dossier en souhaite une stricte application.

■ Madame CHAREYRON intervient et rappelle que ce dossier était sensible et a nécessité
■ beaucoup de travail. Il ne s'agit pas de tout remettre en cause si lors d'une conversation le
■ nom de l'attributaire est divulgué. Elle précise qu'elle ne voit aucun inconvénient à investir
■ des membres de l'opposition sur ces dossiers. Il est vrai qu'elle n'en a pas l'habitude car
■ cette demande n'avait pas été formulée lors du mandat précédent .

■ Monsieur DURIF prend la parole et précise qu'au sujet des réunions organisées pour les
■ containers, elles n'étaient pas publiques. Madame le Maire et lui-même ont juste reçu deux
■ collectifs de riverains.

■ Madame MONNA répond qu'elle avait précisé souhaiter participer à toute réunion. Elle a
■ pris la peine de diriger le riverain qui l'avait interpellé sur le sujet jugeant que la majorité
■ serait mieux à même de répondre. Elle ne voulait pas interférer dans ce dossier.

■ Monsieur DURIF répond qu'il n'a pas jugé nécessaire de la convier les réunions n'étant pas
■ publiques. Il s'en excuse.

■ Madame MONNA lui précise qu'elle aussi aurait pu procéder ainsi et ne pas diriger le
■ riverain vers la majorité, n'en jugeant pas la nécessité.

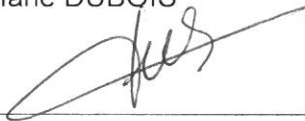
■ Elle ajoute que travailler de la sorte n'est pas possible et ne peut continuer. Les membres
■ de l'opposition souhaitent disposer de plus d'informations sur de tels sujets.

■ **Vote à l'unanimité**

■ **Fin de séance : 18h59**

■ ETOILE SUR RHONE
■ Le 26 septembre 2023

La secrétaire de séance
Anne Marie DUBOIS



Le Maire



Françoise CHAZAL